

POUR UNE NOUVELLE CULTURE DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF



nous sommes attachés à définir un cadre d'action de portée nationale susceptible de favoriser le plus possible la prise d'initiative par les acteurs associatifs sur le terrain.

On retiendra en particulier l'événement festif du "GRAND DEJ." des associations qui a réuni, du 1er septembre au 30 octobre, 1400 associations et 23000 personnes autour de rencontres inter-associatives et du public local. Cette manifestation, au même titre que celles très nombreuses des réseaux associatifs, a mis à jour la grande diversité des formes, processus et besoins d'engagements dans la vie associative. D'évidente, la cause de l'engagement associatif est devenue plus délicate à saisir au fil des débats, des rencontres, au regard encore de son traitement médiatique. A la fois dans l'esprit et dans les moyens, 2001 a donc été l'occasion d'une utilisation très différente du label "Grande cause nationale". Ce bulletin est l'occasion de poursuivre la réflexion collective sur un phénomène complexe qui modifie l'action des associations et même leur organisation. Nous ouvrons à nouveau le débat sur les possibles "futurs" de l'engagement associatif - convivial, qualifié et validé, soutenu et sécurisé, participatif - enfin sur toutes les raisons qui fondent nos responsabilités et justifient notre succès.

Alors que l'année 2001 se rapprochait et s'organisait à l'initiative notamment des pouvoirs publics - avec la création d'une Mission interministérielle de célébration du centenaire de la loi de 1901 relative au contrat d'association - la Conférence permanente des coordinations associatives décidait de valoriser plus spécifiquement la notion d'engagement comme valeur centrale du fait associatif. Le Premier ministre en exercice, Lionel JOSPIN, attribua à ce thème le label de Grande cause nationale 2001 et c'est avec le concours du Service d'information du Gouvernement que nous

L'engagement n'est pas qu'une question associative, c'est aussi la condition du maintien et du renouveau du lien civique et social dans notre société. Alors que nous venons de traverser une période électorale troublée, incertaine, révélatrice d'une crise de confiance dans les institutions politiques, la CPA se mobilise pour que l'événement politique de la Grande cause nationale - la Charte des engagements réciproques du 1er juillet 2001 - se concrétise au profit des millions de bénévoles et de salariés du monde associatif, et au-delà au service de la collectivité toute entière.

La CPA se tient prête d'ores et déjà à examiner avec le nouveau gouvernement tous les moyens de faire des intentions électorales des actes forts en direction du monde associatif, véritable partenaire du dialogue social et civique.

ETAT DES LIEUX (2-7)

- > Du "nous" au "je",
l'émergence d'un nouvel
engagement associatif
- > Les réalités et les raisons
d'un engagement pluriel

INITIATIVES (8-14)

- > Le futur de l'engagement...
les jeunes et l'association
- > De l'offre à la demande, le rôle
des passeurs d'information

ACTION PUBLIQUE (15-19)

- > Des recommandations
internationales
- > Les résultats et les enjeux
de la concertation nationale

BRÈVES(20)

ETAT DES LIEUX

95%¹ des Français jugent les associations utiles, dynamiques, compétentes, dévouées à l'intérêt général, efficaces, proches. 37% des Français sont membres d'une ou plusieurs associations, plus de 70 000 associations ont été créés en 2001. La volonté d'engagement associatif est bien là. Pourtant on parle de crise de l'engagement citoyen, de difficulté à trouver des bénévoles. Qu'est-ce qui explique ce paradoxe ?

D'un point de vue général, la notion même d'engagement prend une signification très distincte dans notre société dès lors qu'on se situe du côté du producteur ou du consommateur de biens et de services. L'engagement est valorisé dans ce qu'il promet et dans ce qu'il assure, cela vaut pour le politique comme pour le commercial ; à l'inverse pour le consommateur seule compte la liberté de choix, il ne se sent pas tenu par un rapport de réciprocité... **C'est donc l'offre et non la demande qui doit revendiquer un engagement.** Bien entendu, une fois le choix effectué en toute indépendance, le consommateur est objectivement lié par son acte à plus ou moins longue échéance. La publicité, elle, cherchera à réactiver son engagement subjectif, son adhésion à un engagement devenu projet et style de vie. Peut-on encore parler d'action collective ?

Que signifie dès lors de parler d'engagement associatif ? En nous appuyant sur différentes recherches menées notamment durant l'année 2001, nous verrons qu'il s'agit moins d'une crise de l'engagement citoyen que de modifications profondes du sens et de la nature de l'adhésion au projet collectif, qui mettent au défi nombre d'associations. **Commençons déjà à parler "d'engagements associatifs" tant les associations sont diverses et les modes d'affiliation pluriels (membre, adhérent, usager...).**

Derrière cette richesse et cette complexité, apparaît une dimension partagée, comme le souligne Bruno Duriez² : "En effet, qu'y a-t-il de commun entre les sauveteurs en mer et les militants de Droit au logement, entre les membres d'Act Up et ceux de Médecins du monde ? Sinon la particularité de s'engager, c'est-à-dire, tout d'abord, de donner de son temps pour les autres".

DU "NOUS" AU "JE", L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEL ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Longtemps, le mode d'engagement a été défini autour de la notion de militantisme. Il a un rôle de socialisation politique, d'initiation aux mécanismes de la démocratie

représentative et d'insertion dans la communauté nationale. Le militant est impliqué dans les objectifs de l'association, il adhère à la cause défendue ne serait-ce que de façon partielle. Mais l'évolution vers une société plus individualisée affaiblit le militantisme qui n'est plus la figure principale de l'engagement dans l'espace public.

On observe une transformation des formes d'engagement, Jacques Lon³ parle de processus d'affranchissement par lequel les individus s'émancipent des cadres sociaux, des références qui avaient longtemps structuré l'engagement militant et déterminé l'entrée dans les collectifs. S'il existera toujours un "nous", il ne fait plus référence à une appartenance communautaire bien délimitée. Là encore, c'est la diversité des références identitaires qui définit l'individu au grés de ses expériences. L'organisation elle-même n'est plus définie par l'idée de verticalité, le bénévole s'implique d'abord à une échelle locale, désertant plus facilement les niveaux fédéraux : en ce sens les mécanismes de la démocratie participative sont remis en question.

Les principales caractéristiques de ce "nouvel" engagement associatif ne sont plus celles du militant. "C'est dans l'accomplissement récurrent et en commun d'objectifs bien définis, non dans l'adhésion préalable à un système idéologique que naît l'action commune." ⁴ nous dit Martine Barthélémy. **Le nouvel engagement associatif se distingue par un caractère ponctuel et informel où les liens personnels l'emportent sur la vie du groupement.**

(...)

DU "NOUS" AU "JE", L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEL ENGAGEMENT ASSOCIATIF (...)

L'engagement est pragmatique, ancré localement. Le bénévole se définit dans l'action qu'il mène, concerné par les réalités qu'il côtoie. Par la suite, il peut agir politiquement, se poser comme interlocuteur des pouvoirs publics sur des enjeux plus larges, nationaux voire internationaux.

Dès lors, peut-on signifier le dépassement des formes traditionnelles associatives? Le "nouvel engagement associatif" est très largement médiatisé et valorisé du point de vue justement d'une crise réelle des organisations consacrées du politique (partis et parfois syndicats). Après les dernières échéances électorales, cette figure du nouveau militant attire les responsables publics déçus d'une si faible influence de leurs organisations dans la société, du peu de compréhension, parfois illégitime, des citoyens envers l'action publique. La question est toute autre pour le monde associatif dans sa diversité et dans son ensemble. Ces transformations n'impliquent pas la disparition des associations historiques – des secteurs de l'éducation populaire, du social et du médico-social, de l'animation culturelle etc. – ces dernières sont prises dans des évolutions structurelles qui font coexister des formes multiples d'engagements à la croisée de leurs activités économiques et citoyennes.

Ainsi, le terme de professionnalisation est souvent utilisé en opposition au " militantisme associatif ". Il renvoie d'abord à l'idée d'une structuration permanente, organisée par une équipe salariée. Le débat sur la répartition des compétences est donc réel, avec un brouillage croissant. Il s'explique par une qualification de plus en plus nécessaire des bénévoles, le recours à leurs compétences professionnelles et le constat d'une gestion croissante par les équipes salariées. La mise en œuvre de la validation des acquis permettra certainement de mieux faire le lien entre qualification et compétence, salariés ou bénévoles par rapport à la réalité des activités exercées. Ce débat fait évoluer le monde associatif qui admet aujourd'hui que professionnalisation et bénévolat ne se concurrencent pas, mais s'alimentent mutuellement; ils mettent en œuvre des responsabilités distinctes dans l'association.

Sur le plan des services, les associations gestionnaires sont confrontées elles aussi à la redéfinition permanente de ce qui engage l'usager à choisir l'association, le salarié à travailler autrement et le bénévole, responsable notamment, à représenter l'association. Peut-on parler de militantisme? L'expérience associative est ici productrice d'une identité engagée entre plusieurs responsabilités qui se croisent : l'usager participe nécessairement d'une action qui est menée avec lui, le salarié participe au projet associatif avec l'élu bénévole.

Les tensions que vivent ces associations " traditionnelles " sont porteuses de changement, d'innovations dans les façons d'agir et de créer du lien démocratique.

Des nouveaux réseaux associatifs aux fédérations "historiques", l'évolution du monde associatif et de l'engagement contemporain passe par une reformulation de la question politique, comme l'analyse Martine Barthélémy.

Que ce soit dans les formes nouvelles ou traditionnelles, on se trouve confronté, nous dit la sociologue, à l'effacement du politique en raison d'un engagement dans la proximité et l'agir d'une part, et de la professionnalisation d'autre part. L'engagement dans la proximité et l'action concrète se substitue en quelque sorte à l'ancrage dans un long terme et à la dimension de "formation du citoyen". Cela contribue à affaiblir le côté militant, par la montée en puissance du "faire pour les autres", aux dépens du "faire ensemble". Dans cette perspective, la valeur centrale du militantisme disparaît au profit exclusif de celle du bénévolat.

Les associations ont cette capacité à s'adapter aux nouvelles attentes d'engagement des acteurs. Cette nouvelle offre associative ne peut cependant s'élaborer sans principes d'action. S'il ne s'agit plus de systèmes explicatifs du monde, des formes d'organisation collectives, participatives, dialectiques doivent pouvoir accompagner ces engagements.

Considérer qu'il n'y a plus d'idéologie aujourd'hui résume donc trop brièvement les formes d'engagement dans la vie publique.

La liberté d'association, c'est la liberté d'organisation du fait associatif qui ne passe pas nécessairement par les schémas courants. Combattre l'effacement du politique, c'est innover dans le cadre même de la loi de 1901.

1 - Sondage exclusif CSA réalisé auprès d'un échantillon national représentatif de 1042 personnes âgées de 15 ans et plus en novembre 2000.

2 - Bruno Duriez, Chercheur au CNRS, article in Colloque de recherche "Actions associatives, solidarités et territoires", Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2001.

3 - Sous la dir. de Jacques Ion, "l'engagement au pluriel", Publication de l'Université de Saint-Etienne, 2001.

4 - Martine Barthélémy, Associations : "un nouvel âge de la participation", Presses de Sciences Po, Paris, 2000, p158

LES RÉALITÉS D'UN ENGAGEMENT PLURIEL...

L'étude CSA montre que 71% des personnes interrogées donnent comme principale raison à leur implication, "l'envie d'engagement, de partage avec des personnes ayant les mêmes sensibilités". Les associatifs retirent de leur action un "sentiment d'utilité sociale" et de "fierté".

Si l'acte de s'engager correspond bien à un élan solidaire et mobilise un ensemble de valeurs, il résulte aussi d'aspirations orientées en finalité. Au cœur de la démarche bénévole il y a la combinaison de deux logiques : l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité. Si on devait se risquer à une typologie plus précise, nous pourrions dégager trois principales motivations combinées : **la défense d'un intérêt immédiat**, il s'agit alors d'associations réunies sur des objets très particuliers; **l'altruisme**, en référence à la matrice de la philanthropie ou du catholicisme social; **la valorisation de soi** aux yeux des autres et à ses propres yeux, forme de justification sociale de sa propre existence. Ces principales motivations sont nécessaires indépendamment des débouchés de l'activité qui motivent le bénévole.

Qui s'engage ? Les hommes sont plus impliqués que les femmes, les actifs sont plus impliqués que les "inactifs", les chômeurs, étudiants ou femmes au foyer - le travail plus que l'inactivité favorise le bénévolat, surtout chez les hommes. Le niveau d'étude influe sur l'engagement associatif, seuls 24% des Français sans diplômes, ou disposant d'un diplôme primaire déclarent être membre d'une association contre 55% de ceux qui ont un diplôme équivalent ou supérieur à bac+2. L'engagement associatif se situe donc, comme le souligne Martine Barthélémy, plutôt du côté des "cumulards" socialement bien intégrés ayant un parcours de formation de niveau universitaire. Nous pourrions ajouter que les Français s'impliquent avant tout dans des associations à vocation ludique : associations sportives pour 43% des associatifs ; associations culturelles pour 27% des associatifs ; associations de loisirs pour 21% des associatifs. Par ailleurs, ils perçoivent généralement le monde associatif comme moyen de créer de la "cohésion sociale". Enfin, les associations exercent sur eux une forte attractivité, mais les adhérents potentiels déclarent manquer de temps ou ne pas trouver d'associations les intéressant près de chez eux, c'est notamment vrai en milieu rural.

Ce profil des bénévoles se dessinant, que pouvons-nous dire des positionnements et jugements des Français à l'égard des associations ? Qu'en est-il du sentiment de ceux qui s'engagent et à l'opposé de ceux qui sont en retrait de la vie associative ? Nous sommes là au cœur d'une question importante pour le secteur associatif : **quel type d'adhésion sociale les Français ont-ils par rapport au monde associatif ?**

L'étude CSA a fait ressortir quatre catégories d'adhésion ou de non adhésion à la vie associative : les "impliqués" représentant 46% des Français; les "critiques" représentant 27%

des Français; les "réfractaires" représentant 20% des Français et les "indifférents" représentant 7% des Français.

Revenons sur la catégorie des **"impliqués"**. Ce sont des personnes plutôt de la classe d'âge 25/34 ans, employés ou salariés, disposant d'un niveau d'étude égal ou légèrement supérieur à CAP, BEP, BEPC. Elles appartiennent plus que la moyenne nationale au monde rural et souvent font partie de plusieurs associations.

Plus que la moyenne, "les impliqués" sont sympathisants de gauche. Dans la sphère publique, ce sont les associations qui ont largement leur préférence, plus que l'Etat ou les entreprises privées. Leur regard sur la vie publique est plutôt positif, ils ont une bonne opinion des différents intervenants, notamment des associations. Dans leur association, ce sont des membres actifs et ils font partie plus largement que la moyenne d'associations sportives. Ils sont proches de la vie associative et de son actualité à travers la presse quotidienne régionale ou la presse associative. Ils ne font pas de distinction, toutes les associations leur apparaissent indispensables.

Les **"critiques"** sont autant des hommes que des femmes. Ils ont principalement moins de 25 ans, sont salariés du privé ou étudiants, de niveau de formation allant de bac à bac+2.

Comme les "engagés", ils sont plus que la moyenne sympathisants de gauche. Ils considèrent que les associations, plus que l'Etat ou les entreprises privées, sont aptes à intervenir dans différents domaines comme le sport, la prévention de la drogue, la lutte contre le racisme, la solidarité aux plus démunis ou la défense des droits de l'Homme. Dans l'ensemble, ils soutiennent le principe de la vie associative tout en étant critiques à l'égard des modalités de fonctionnement des associations, notamment sur les aspects de démocratie interne, de transparence et de souplesse organisationnelle. Ils sont plus nombreux que la moyenne des Français à considérer que beaucoup de personnes se servent des associations à des fins personnelles. Malgré tout, les associations leur paraissent indépendantes des formations politiques.

En ce qui concerne la catégorie des **"réfractaires"**, nous sommes dans une toute autre disposition. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes, majoritairement âgés de 65 ans et plus, de professions intermédiaires ou cadres. Plus que la moyenne ils sont sympathisants de droite. Ils ont une opinion nettement moins bonne que la moyenne sur les différents intervenants de la vie publique. Leur confiance va aux entreprises privées. Ils se particularisent donc par leur forte méfiance à l'égard des associations.

Enfin, parlons des **"indifférents"**. Ce sont les moins nombreux de l'échantillon. Il s'agit plutôt de femmes (61%), âgés de 65 ans et plus (40%), principalement des retraités et des inactifs. Ils ne s'expriment pas sur leur préférence partisane et sont relativement distants par rapport à la vie publique. Ils estiment, plus que la moyenne, que c'est à l'Etat d'intervenir dans certains domaines, comme l'aide aux personnes âgées. Ils ne se sentent pas concernés par le développement des associations, même s'ils expriment une assez bonne opinion à leur égard (74%).

L'appartenance à l'une ou l'autre de ces catégories, exclut l'appartenance à toute autre. Ces catégories nous donnent une idée des représentations du monde associatif que se font les Français et des raisons qui les poussent à s'engager. Reste aux associations à prendre conscience des forces et des manques des ressources humaines qui composent et recomposent la vie associative.

POINT DE VUE :

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENGAGEMENT CHEZ EMMAÜS



Nous avons recueilli les propos de Madame Frédérique Rastoll, chargée du bénévolat à Emmaüs. Elle nous a partagé sa propre expérience face à la question du bénévolat au sein de l'association.

COMBIEN L'ASSOCIATION EMMAÜS REÇOIT-ELLE DE BÉNÉVOLES ET Y A-T-IL UN MANQUE EN LA MATIÈRE ?

Leur regard sur la vie publique est plutôt positif, ils ont une bonne opinion des différents intervenants notamment des associations. En 2001, l'association Emmaüs avait 296 bénévoles et 280 salariés. Le nombre de bénévoles ne baisse pas. En moyenne par mois, 10 personnes contactent l'association pour une activité bénévole. 156 personnes nous ont ainsi contactés en 2001 : 58% d'entre elles ont donné suite et ont trouvé une activité au sein de l'association.

Nous ne sommes donc pas en manque de bénévoles. **C'est seulement lorsqu'il y a de " gros pic ", par exemple en période de froid, que l'on rencontre parfois des problèmes de gestion et qu'on aurait besoin de faire appel à des bénévoles de manière ponctuelle.**

QUEL EST LE PROFIL DES PERSONNES SOUHAITANT S'ENGAGER ?

La majorité des personnes recherchant une activité bénévole dans l'association sont des femmes (63%) et surtout de jeunes femmes.

Par âge, ce sont surtout des jeunes qui contactent l'association (32% se situent dans la vingtaine), tandis que les 60 ans et plus représentent la plus faible catégorie avec 13,5%.

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENGAGEMENT À EMMAÜS ?

A Emmaüs, on parle de bénévoles ou d'amis, mais pas de militants ou d'adhérents. Il y a un refus d'être " encarté ". Nous n'observons pas une baisse du nombre de personnes engagées, mais un changement/une évolution dans la façon de concevoir son engagement. Le monde associatif déplore parfois qu'il n'y ait plus de militants. Mais on ne peut faire devenir militant un bénévole. On retrouve le militant chez Attac, par exemple. Ici à Emmaüs, nous n'avons pas affaire à un mouvement politique, mais à une action de bonne volonté. Le terme " amis " n'est pas neutre.

QUELLES SONT LES MOTIVATIONS DES CANDIDATS ?

Aider, donner un coup de main ; faire de la prestation de services (distribution, écoute). La référence à l'Abbé Pierre est présente et l'appellation Emmaüs met les personnes en confiance. Souvent, ils n'ont pas envie de faire ce qu'ils font par ailleurs dans leur vie professionnelle, si ce n'est les médecins, les infirmiers, les juristes... qui eux viennent avec leurs

compétences particulières et souhaitent l'utiliser pour un autre public, pour un autre milieu que celui de leur cadre professionnel. **Ce que leur apporte leur engagement n'est pas de connaître d'autres bénévoles, mais de se rendre utile et de découvrir un milieu différent, le monde de la rue.**

Y A-T-IL UNE " STRATÉGIE DE RECRUTEMENT " DE BÉNÉVOLES DE VOTRE PART, COMMENT LES BÉNÉVOLES VIENNENT-ILS À VOUS ?

Etant donné que nous ne manquons pas de bénévoles, nous n'avons pas d'action de " recrutement ". Souvent, les bénévoles nous viennent par le CNV (Centre National du Volontariat); ou par la Ville de Paris.

Les campagnes et actions extérieures sont donc plutôt orientées vers les donateurs que pour le recrutement de bénévoles : 6 campagnes donateurs et 2 campagnes prospectives, l'année passée.

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS LE PLUS DEMANDÉES PAR LES BÉNÉVOLES ?

Les activités à Emmaüs sont variées (distribution, accueil, santé, accompagnement, travail administratif, animation...) et toutes se révèlent répondre aux attentes des bénévoles.

L'activité qui se développe actuellement est celle de l'accompagnement : la demande s'accroît dans ce domaine. Ceci correspond à un changement de public dans l'association.

Actuellement nous réfléchissons à la façon de développer cette activité qui nécessite une certaine formation. Le bénévolat évolue en fonction du public qu'on accueille. **C'est avant tout l'action concrète plus que le projet général de l'association qui compte.**

QUELLES SONT À CET ÉGARD LES FORMATIONS PROPOSÉES AUX BÉNÉVOLES ?

Les bénévoles reçoivent une formation sur l'association, puis une formation plus ciblée pour ceux ayant des fonctions de formateur, accompagnement. En ce moment, nous avons un besoin particulier dans le domaine de l'illettrisme : une action est menée avec le CNV pour la formation des bénévoles.

COMMENT SE PASSENT LES RELATIONS SALARIÉS-BÉNÉVOLES

Nous ne rencontrons pas de difficultés particulières, chacun étant attentif à être complémentaire. Il n'y a pas de concurrence. Depuis peu, un salarié a été employé pour gérer le bénévolat. C'est la reconnaissance d'une force de travail, une réflexion sur la place que les bénévoles occupent dans l'association.

LES BÉNÉVOLES SOUHAITENT-ILS ÉVOLUER DANS LEURS FONCTIONS ?

Très peu. Il n'y a pas une demande de changement d'activité. Tous les trimestres, nous organisons une réunion des bénévoles pour **leur présenter les autres actions de l'association, que souvent ils ne connaissent pas, et n'éprouvent pas forcément le besoin de connaître.**

L'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

L'INTERPELLATION DU
SOCIOLOGUE ROGER SUE



On entend souvent dire qu'il n'y a plus d'engagement et que c'est un bien mauvais signe pour la démocratie. En réalité, on sait que c'est la nature de l'engagement qui s'est transformée, comme le montrent bien les quelques témoignages

de bénévoles recueillis à Nantes, forts de leur spontanéité. L'engagement s'écrit désormais à la première personne, le 'je' l'emporte souvent sur le 'nous'. On y recherche d'abord une satisfaction personnelle et le plaisir de l'expression de soi, ce qui n'est évidemment ni condamnable, ni incompatible avec l'utilité collective, sociale ou environnementale.

Pourtant, si une telle évolution présente des aspects positifs, elle comporte aussi des risques. **Côté positif, l'affirmation de l'individualité est le plus fréquemment une richesse pour une association : elle agit contre les routines et libère un potentiel d'imagination, de créativité et d'initiative.** L'individu donne plus de lui-même en étant lui-même. Cette expression individuelle est aussi la condition d'une démocratie plus affirmée et moins téléguidée par des instances dirigeantes, auxquelles on renouvellerait rituellement et collectivement une confiance d'usage. C'est bien parce qu'on veut être soi-même, faire valoir ses propres choix et faire vivre le geste démocratique, que les associations sont aujourd'hui plébiscitées quand d'autres organisations sont désertées.

Mais cette puissance de l'individu n'est pas sans risque pour le monde des associations. **La tentation est grande de ne s'engager que pour sa seule satisfaction immédiate, de zapper au moindre mécontentement, de s'affranchir de toute règle contraignante** et de privilégier ainsi les petites associations tournées sur elles-mêmes ou une attitude plus proche de la consommation que de la vraie participation. D'un point de vue purement statistique, c'est déjà le cas puisque les multiples associations dites de "loisir" l'emportent largement dans la création de nouvelles associations. Les grandes associations d'intérêt général, mobilisant moins de membres actifs, sont alors considérées comme de simples prestataires de services séparant d'un côté des salariés-permanents-professionnels, et de simples usagers ou bénéficiaires de l'autre.

Si l'on veut éviter cette double dérive vers l'entreprise sociale et l'enfermement communautaire, il faut prendre en compte les nouvelles conditions de participation aux associations d'intérêt général. A savoir plus de compétences, de professionnalité, de disponibilité, d'acceptation des règles du jeu moins évidentes pour l'individu aujourd'hui. **Ce qui suppose en contrepartie une vraie contractualisation, un vrai statut, une vraie reconnaissance de l'individu, des gratifications à la fois symboliques et matérielles,** etc. Un engagement réciproque en bref. Voilà pourquoi la question du volontariat est plus que jamais centrale pour l'engagement et le développement d'une vie associative ni repliée sur elle-même, ni entraînée vers un statut d'entreprise qui n'est pas le sien.

COURTS TÉMOIGNAGES

Lors d'un grand DEJ à Nantes, s'est déroulé un atelier d'écriture, moment d'expression libre pour les bénévoles associatifs. Nous avons relevé un certain nombre de témoignages qui, nous l'espérons, illustrent un engagement source d'enrichissement, de plaisir et de joie pour des bénévoles déjà bien impliqués.

*La question posée était la suivante :
" Qu'est-ce qui vous pousse à vous engager ?
Qu'est-ce que cela vous apporte ? "*

Claude
(solidarité internationale)

"C'est d'arriver à faire avancer les choses dont on dit souvent qu'on ne peut rien y faire !"

Daniela
(accompagnement scolaire)

"Apprendre à communiquer a été une de mes plus grandes récompenses parce que je crois que c'est une extraordinaire qualité de réussir à parler et donner à tous la même importance, la même valeur, la même attention. (...) Et ceci nous (les jeunes ayant participé au programme de soutien scolaire) a apporté un plus grand sens des responsabilités par rapport aux problèmes de la collectivité."

Paul (solidarité)

"Je vivrais mal si je ne le faisais pas ! Je ne serais pas moi-même si je ne m'occupais pas de certaines choses dont rien ne me force à m'occuper."

Jacqueline

(animation associative)

"Cette espèce de compréhension concrète des choses et, en même temps, essayer de trouver des solutions concrètes. Cela vous met dans le bain de la réalité, de la complexité des gens et des choses.

Cela vous permet de garder les pieds sur terre tout en avançant de manière personnelle."

André (sport)

"Cela me permet de me battre pour mes convictions, me battre pour quelque chose.

Y en a qui se battent pour autre chose. Moi, je me bats pour le sport associatif, pour le sport que la population se donne à elle-même. C'est mon plaisir à moi !"

Sylvie

(association de parents d'élèves)

"C'est d'arriver à faire avancer les choses dont on dit souvent qu'on ne peut rien y faire !"

Martine

(association de quartier)

"Mon besoin d'action est satisfait parce qu'il y a à se confronter régulièrement, avec des problèmes réels et à résoudre d'une certaine manière dans le dialogue ou l'échange. (...) J'apprends énormément et sur plein de domaines (...), à tous les niveaux il y a des compétences, des savoirs faire, des capacités à utiliser ! J'ai bien aimé cette découverte-là !"

Mélanie

(association de lutte contre le Sida)

"J'ai appris aussi à faire face à des situations pas toujours très faciles parce que les jeunes avaient souvent besoin de parler de problèmes. Et là, je me suis retrouvée confrontée à mes propres limites.

C'est une expérience unique, pleine de belles rencontres et avec beaucoup d'émotions qui passent par là."



Crédit photos :
Association Emmaüs
Sébastien Godefroy

INITIATIVES

Le secteur associatif est sans aucun doute conscient des évolutions de l'engagement dont nous venons de parler. Les associations réfléchissent aujourd'hui à un meilleur accueil et un meilleur accompagnement des bénévoles. Les réponses ne sont pas toujours évidentes et doivent correspondre à la complexité de la question posée. La charte du 1er juillet 2001 reconnaît dans ses principes partagés que le bénévolat et la démocratie sont au fondement de la vie associative. La charte détermine des principes d'action à mettre en œuvre par les associations et les pouvoirs publics qui sont " faire respecter le principe de non discrimination des personnes dans l'engagement associatif ; ouvrir l'accès à la citoyenneté au plus grand nombre, en particulier aux jeunes et à ceux qui ont le plus de difficultés à se faire entendre ; assurer la complémentarité des ressources humaines ; améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes dans l'exercice des responsabilités. "

La charte souligne la nécessité de valoriser l'action bénévole pour qu'elle soit davantage reconnue socialement et mieux prise en compte. Cela justifie le développement de nouveaux réseaux d'information et d'échanges de bonnes pratiques et l'encouragement des innovations dans l'engagement. A ce titre, nous avons choisi de mettre en évidence la problématique des jeunes et du fait associatif, ainsi que celle de la bonne adéquation entre la demande et l'offre de bénévolat. Ces pratiques ne sont pas exhaustives, elles ne peuvent que traduire la grande richesse des initiatives.

LE FUTUR DE L'ENGAGEMENT... LES JEUNES ET L'ASSOCIATION

Aujourd'hui nous connaissons l'engouement de la jeunesse pour le monde associatif, loin devant toute autre forme d'engagement. La difficulté est pour eux de trouver des engagements bénévoles qui répondent à leurs attentes et leur mode de fonctionnement, si tant est qu'ils soient au clair sur leurs attentes, dans le sens même d'une véritable démocratie participative. A l'opposé, la difficulté pour les associations est d'avoir une force de proposition envers les jeunes et une capacité à les accompagner dans ce parcours d'engagement. Comment amener des jeunes à devenir bénévoles et éventuellement, par la suite, à s'impliquer dans le fonctionnement même des associations par la prise de responsabilités? Ici, nous évoquons deux formes d'engagement possibles pour des jeunes, atypiques dans un sens mais relevant d'une même volonté de responsabilisation. Enfin, Guillaume Houzel, ancien président d'Anima'fac, nous interpelle sur les conclusions de son rapport sur le bénévolat étudiant.

UNE EXPÉRIENCE À SUIVRE, LE SERVICE VOLONTAIRE D'UNIS-CITÉ

L'expérience d'Unis-cité est assez nouvelle dans le paysage de l'engagement associatif. C'est une occasion pour des jeunes de s'engager, à temps complet, sur 6 ou 9 mois, au sein d'une équipe au service de la collectivité. Il s'agit en quelque sorte, d'un service citoyen actif. Il implique des dispositions pratiques particulières, comme la prise en charge des frais de subsistance et de couverture sociale du volontaire, un encadrement et une formation organisés. Ce Service Volontaire se matérialise par un contrat avant tout moral qui implique un engagement, autant de la personne que de l'organisme dans lequel elle s'investit. Les lieux d'investissement sont divers, ils sont souvent dans des zones dites "sensibles".

Le volontariat contribue, comme le souligne Patrick Badoin, vice-président d'Unis-Cité, à " l'épanouissement des personnes qui ont souscrit cet engagement ". C'est une occasion pour des jeunes de vivre la dimension du service, la mixité sociale et le sens du projet. Il s'agit d'une expérience enrichissante, où bien souvent ils ont l'opportunité d'acquérir des compétences supplémentaires. A contre courant du ponctuel, cette forme d'engagement ne demande qu'à se développer.

En savoir plus : www.unis-cite.org

LES JUNIORS ASSOCIATIONS, L'EXEMPLE "D'ACTIF JEUNES"

Les mineurs n'ont pas la possibilité juridique d'exercer une responsabilité dans les associations. Seules les personnes âgées de 16 à 18 ans sont autorisées à participer aux

Assemblées Générales d'une association et à être élus, à condition qu'il ne s'agisse pas de la fonction de président, trésorier ou secrétaire général qui implique la mise en jeu de la responsabilité pénale et civile. Mais n'oublions pas que beaucoup de jeunes s'investissent dans les associations et la loi de 1901 n'exclut pas l'idée d'une association de mineurs. Depuis peu a été encouragée la création de juniors associations qui sont une possibilité pour eux d'exercer cette liberté d'association.

Elles permettent le regroupement de jeunes de 13 à 18 ans qui, sur la base d'une idée ou d'un projet, veulent agir. Ainsi, ils reçoivent l'habilitation " junior association " qui leur offre un cadre juridique grâce à un système d'assurance qui couvre tous les problèmes liés aux responsabilités civiles des mineurs, et grâce à la possibilité d'ouvrir un compte en banque sous certaines conditions de fonctionnement.

C'est dans cette démarche que se sont inscrits le GIP DEFI jeunes, la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Education Permanente, et l'Association J. Presse en créant en 1998, le Réseau National des Juniors Associations.

C'est une réelle opportunité pour des adolescents de vivre leur projet, et d'en être les acteurs. Ainsi comme le témoigne Déborah Nourry, présidente de l'association 'Actif Jeunes', l'expérience de la junior est source d'enrichissement et de formation, une chance réelle de vivre de nombreuses dimensions humaines qui aident à devenir adulte et responsable.

D'OÙ VIENT LE PROJET DE CETTE JUNIOR ASSOCIATION ?

La junior association est née de l'envie de créer des activités pour les jeunes de la commune, notamment des sorties ou voyages. La junior existe depuis 3 ans, elle s'adresse à des jeunes âgés de 13 à 17 ans. Fondée par Aline François et moi-même, 'Actif Jeunes' a été la première junior association de la Manche.

Nous nous sommes renseignées sur les démarches à suivre et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, ainsi que la Fédération des Œuvres Laïques nous ont envoyé un dossier nous permettant de monter notre association.

POUVEZ-VOUS NOUS DÉCRIRE PLUS PRÉCISÉMENT VOS ACTIVITÉS ?

Notre principal objectif est de créer des activités pour les jeunes. Nous avons donc mis en place des mini-camps par exemple en Bretagne à Noirmoutier, des sorties à la journée comme à la patinoire. On fait aussi de l'écologie, on a été invités à l'UNESCO à Paris pour une conférence sur ce thème et on a participé à la première " expo sciences " de l'Orne. Enfin on organise des rencontres intergénérationnelles, comme récemment lors d'une manifestation à la maison de retraite.

QU'EST-CE QUE VOUS APPRENEZ DE CETTE EXPÉRIENCE ? QU'EST-CE QUE CELA VOUS APPORTE ?

Tout d'abord j'ai appris le sens de la responsabilité, de l'organisation. J'y prends beaucoup de plaisir, au début cela demande énormément de travail, mais **on a toujours la satisfaction d'arriver au bout d'un projet.** Toutes les activités entreprises ont abouti.

PAR QUI ÊTES-VOUS SOUTENU ? QUI VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS PROJETS LORSQUE VOUS EN AVEZ BESOIN ?

Tout d'abord on est soutenu par une animatrice locale, c'est l'animatrice principale du centre de loisirs. Ensuite nous avons des animateurs référents, un à la DDJS et un à la FOL. Au départ, ils étaient très présents, aujourd'hui on est plus autonomes. On s'adresse à eux quand on a besoin d'un conseil. C'est nous qui gérons les questions financières ou administratives.

QUELLE DÉMARCHE FAUT-IL POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROJET ?

On monte le projet et on le présente à nos référents. Ils nous disent ce qu'ils en pensent et s'il y aurait des choses à modifier. Lorsque le projet est viable, on fait des demandes de subventions ou on essaie de trouver des financements pour qu'il se réalise.

QUELLE DISPONIBILITÉ CELA VOUS DEMANDE ?

Cela prend beaucoup de temps, surtout le côté administratif. Il y a toujours des papiers à remplir, beaucoup de courrier... Au début le bureau se retrouvait environ toutes les semaines, maintenant nous n'avons besoin que d'une rencontre par mois.

COMBIEN ÊTES-VOUS DANS L'ASSOCIATION ? QUELLES SONT LES PERSONNES IMPLIQUÉES ?

Au début nous n'étions que deux, Aline et moi-même. Maintenant, il y a 6 personnes dans le bureau et une trentaine d'adhérents. Tout le monde est plus ou moins impliqué, les adhérents sont présents à l'Assemblée Générale. Pour être élu, il faut avoir entre 13 et 17 ans.

EST-CE QUE CELA VOUS DONNE ENVIE D'ÊTRE IMPLIQUÉE DANS UNE ASSOCIATION À L'AVENIR ?

Je veux m'orienter vers le secteur associatif à travers mes études. Après le bac, j'espère pouvoir mener une formation qui me permettra de faire partie de la DDJS. Ainsi je pourrai aider d'autres jeunes à monter des juniors et à réaliser leurs projets. **Notre slogan est "pour les jeunes et par les jeunes".**

Liens : www.laligue.org

LE BÉNÉVOLAT ÉTUDIANT, LE RAPPORT DE GUILLAUME HOUZEL NOUS QUESTIONNE

A la demande d'Elizabeth Guigou, alors ministre de l'Emploi et de la Solidarité, Guillaume Houzel, ancien président d'Anima'fac, a réalisé un rapport sur le bénévolat étudiant présentant un état des lieux, puis suggérant quelques pistes de travail.

Il identifie dans ce rapport trois formes d'engagement étudiant : les "représentants", posture répandue au sein du monde universitaire (UFR, au CROUS etc...); les "intervenants", leur engagement est plutôt très individuel, dans un désir d'actions concrètes, directement utiles; les "entrepreneurs", responsables de leur projet, ce sont des personnes investies dans une logique d'initiative. Selon Guillaume Houzel la coexistence des différentes postures doit conduire à la possible coexistence de formes diversifiées du bénévolat. Il préconise la création d'une interface entre le monde associatif et les étudiants permettant à chacun d'identifier ses possibilités, une mutualisation des expériences et un accompagnement des étudiants dans leur démarche.

A l'occasion de l'inauguration de la Maison des Initiatives Etudiantes, forme de déclinaison de ce "lieu unique", nous avons rencontré Guillaume Houzel qui nous a donné quelques explications sur son rapport.

COMMENT LE RAPPORT A-T-IL ÉTÉ REÇU ?

Trois types de retours. Du côté étudiant, quelques retours individuels, visiblement le rapport a été apprécié. Ils ont l'impression qu'il a permis de franchir une étape dans la réflexion sur les mécanismes en place. La question est comment articuler les micro associations et les plus grosses structures comme l'AFEV*, le GENEPI*.

Il y a des étudiants qui s'inscrivent à titre individuel dans une action associative comme à l'AFEV, sans assumer l'ensemble du paysage. Au point de départ, on voyait deux voix divergentes, maintenant on a trouvé le tronc commun entre les attentes actuelles des étudiants qui s'engagent et l'articulation des différentes facettes de leur engagement.

Pour le monde associatif, c'est principalement de mon fait, je prends des contacts pour créer des groupes de travail dans différentes coordinations. Le but est également que ce rapport soit pris en compte par certains chercheurs dans leur réflexion sur le monde associatif.

Enfin au niveau institutionnel, certaines directions importantes comme par exemple, la Direction Générale de l'Action Sociales, ou la Direction de l'Enseignement Supérieur ont considéré que cela leur apprenait des choses et pourraient mettre en application si la volonté politique le permettait une série de préconisations.

DANS VOTRE RAPPORT VOUS PARLEZ D'UN "LIEU UNIQUE" D'ACCUEIL ET D'INTERFACE ENTRE LE MONDE ASSOCIATIF ET LES ÉTUDIANTS, POUVEZ-VOUS PRÉCISER ?

Trois types de retour. Du côté étudiant, quelques retours individuels, visiblement le rapport a été apprécié. Ils ont l'impression qu'il a permis de franchir une étape dans la réflexion sur les mécanismes en place. La question est comment articuler les micro associations et les plus grosses structures comme l'AFEV*, le GENEPI*. L'idée de centres du bénévolat est autour de trois types d'actions. D'abord la définition de programmes répondant aux caractéristiques et aux attentes des nouveaux bénévoles. Beaucoup d'associations ne savent pas intégrer de jeunes bénévoles, ne savent pas leur donner des tâches correspondant à leurs attentes et à leurs compétences d'une part et à l'objet de l'association d'autre part. Je ne vois pas d'inconvénients à ce qu'un intercesseur particulier joue le rôle d'un bureau d'étude, dialoguant avec les associations, désireuses d'accueillir des bénévoles pour mieux définir de bons programmes. **Deuxièmement, il y a un engouement des jeunes vers le monde associatif, malgré tout c'est assez velléitaire.** Il faudrait arriver à dynamiser une communication bien construite pour que ces étudiants, ces jeunes passent à l'acte. Troisièmement, un lieu unique est normalement un bon moyen d'arriver à conforter ces engagements. Même si le Secours Populaire, par exemple, a un bon programme d'investissement de ses nouveaux bénévoles, le fait qu'il y ait un lieu comme celui-ci, où on les incite à transgresser les postures dans lesquelles ils sont, où ils ont un complément pour des formations, une ouverture d'esprit, me paraît vraiment utile. Donc la troisième fonction est vraiment autour de l'accueil, du suivi, de l'orientation, de la socialisation politique au-delà de ce qui passe dans une seule association.

D'ailleurs, je vais aller à la rencontre de collectivités comme Nantes, Clermont-Ferrand, Rouen, Toulouse, Tours qui ont bien accueilli le projet et qui peuvent le soutenir, même s'il devra revêtir une forme associative. Le Centre National du Volontariat est l'association qui m'a appelé le plus à développer ce projet.

QUELLE ARTICULATION EXISTERAIT-IL ENTRE LES ASSOCIATIONS ET CE "LIEU D'EXPERTISE" ?

Evidemment un des problèmes rencontrés par le monde associatif est un problème générationnel. Il est difficile de se tourner vers des jeunes qui sont par essence des nouveaux engagés. J'aimerais beaucoup qu'on arrive à mettre en place des parcours d'engagement plus suivis en partenariat avec le monde associatif selon des formes que nous devons inventer.

COMMENT DANS CE LIEU SERONT PRIS EN COMPTE LES DIFFÉRENCES ENTRE DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES OU NON ÉTUDIANTES DE STRUCTURE ET DE TAILLE TRÈS DIVERSES ?

Au point de départ on voyait des différences majeures entre les petites associations et l'AFEV ou le GENEPI. Pratiquement, il n'y en a pas beaucoup. Des bénévoles de l'AFEV prolongent leur engagement dans le monde associatif parce qu'ils ont quand même été séduits par le fait associatif, au même titre que d'autres personnes participant à des structures plus petites. Je suis persuadé que c'est déjà bien de faire comme l'AFEV dans sa version limitée et de donner des expériences d'engagement, de découverte d'autres réalités, d'altruisme, au plus grand nombre d'étudiants. Ce qui est très compliqué, c'est la socialisation politique.

IL EXISTE UNE COEXISTENCE TOUT À FAIT NORMALE ENTRE CES DEUX TYPES D'ASSOCIATIONS ?

Anima'fac plaide pour le bouillonnement des initiatives étudiantes même si l'association ne se pérennise pas, les générations suivantes porteront d'autres projets (cela n'empêche pas de hausser le niveau des exigences). Maintenant, ayant pris du recul, je peux dire que je suis très confiant en la complémentarité de tous ces types d'associations. Les deux postures "d'intervenant" et "d'entrepreneur" s'articulent. Les besoins de la société sont tels que chacun y trouve sa place. **Il y a des personnes qui veulent assumer des responsabilités, d'autres pas, il y en a qui se sentent à l'aise avec toute sorte de délégation, d'autres qui veulent tout maîtriser. Il est bien que toutes les portes soient ouvertes à chacun.**

COMMENT SITUEZ-VOUS LA RESPONSABILISATION DES ÉTUDIANTS DANS LE MONDE ASSOCIATIF ?

Il faut de toute façon éviter l'enfermement. Dans une maison des initiatives étudiantes comme celle-ci, il y a un foisonnement des cultures qui permet aux gens d'être interpellés sur les autres fonctions qu'ils n'assument pas encore. Dans cette complexité se joue l'associatif. Même une implication simplement bénévole dans une association comme le GENEPI peut mener à un engagement plus pleinement associatif par la suite.

COMMENT SITUEZ-VOUS LA RESPONSABILISATION DES ÉTUDIANTS DANS LE MONDE ASSOCIATIF ?

Il faut de toute façon éviter l'enfermement. Dans une maison des initiatives étudiantes comme celle-ci, il y a un foisonnement des cultures qui permet aux gens d'être interpellés sur les autres fonctions qu'ils n'assument pas encore. Dans cette complexité se joue l'associatif. Même une implication simplement bénévole dans une association comme le GENEPI peut mener à un engagement plus pleinement associatif par la suite.

Y-A-T-IL UN RISQUE DE PROFESSIONNALISATION DE CES LIEUX ?

Pas du tout. Il ne faut surtout pas qu'il y ait professionnalisation. Il ne faut pas non plus qu'une hiérarchisation entre associations s'installe. Elle est tout à fait illusoire et doit être proscrite.

VOUS PARLEZ D'ÉTUDIANTS, MAIS QUE POURRAIT-ON DIRE DES JEUNES DANS LEUR ENSEMBLE ? LES ÉTUDIANTS NE REPRÉSENTENT QU'UNE PARTIE DE LA JEUNESSE.

Il y a des logiques institutionnelles qui établissent des catégories, mais j'aurais écrit le même fond en matière de bénévolat s'il avait été question des jeunes de façon plus large. En terme de préconisations, ce qui est dit c'est essentiellement 'adressez-vous aux étudiants sur les campus pour les toucher', j'aurais mis, plus largement, dans les lieux de vie des jeunes. Ceci dit ce n'est pas en installant une permanence dans une maison des associations dont les jeunes sont extrêmement distants, qu'on les touchera particulièrement.

QUELLE PORTÉE PEUT AVOIR UN LIEU COMME LA MAISON DES INITIATIVES ÉTUDIANTES AU CŒUR DE LA CITÉ ?

Cela légitime la pertinence, l'utilité des engagements étudiants. Il est évident qu'une implication politique pour la création d'une maison comme celle-ci est porteuse car cela donne le ton et la mesure de l'importance de l'engagement étudiant dans la cité.

Y-A-T-IL UN RISQUE DE PROFESSIONNALISATION DE CES LIEUX ?

Pas du tout. Il ne faut surtout pas qu'il y ait professionnalisation. Il ne faut pas non plus qu'une hiérarchisation entre associations s'installe. Elle est tout à fait illusoire et doit être proscrite.

Y-A-T-IL UN RISQUE DE PROFESSIONNALISATION DE CES LIEUX ?

Pas du tout. Il ne faut surtout pas qu'il y ait professionnalisation. Il ne faut pas non plus qu'une hiérarchisation entre associations s'installe. Elle est tout à fait illusoire et doit être proscrite.

GENEPI : Groupement Etudiant National d'Enseignement aux Personnes Incarcérées.

AFEV : Association de la Fondation Etudiante pour la Ville.
Elle mène des projets de lutte contre l'exclusion, contre l'échec scolaire, contre l'illettrisme.

Liens : Anima'fac : www.animafac.org

AFEV : 26 bis, rue de château Landon,
75010 Paris, 01 40 36 01 01

GENEPI : www.genepi.asso.fr

DE L'OFFRE À LA DEMANDE, LE RÔLE DES PASSEURS D'INFORMATION



*Qu'en est-il de l'adéquation
entre l'offre et la demande ?
Les réseaux d'information
et d'accompagnement dans
une démarche vers le bénévolat
tendent à se développer.
Voici deux expériences qui illustrent
assez bien les possibilités qu'offrent
des réseaux d'information organisés.*

LES CENTRES DU BÉNÉVOLAT RENCONTRE AVEC MONSIEUR BARRIÈRE, CENTRE NATIONAL DU VOLONTARIAT, ANTENNE DU XVIIIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS

QUEL SERAIT VOTRE CONSTAT GÉNÉRAL SUR L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF ?

Notre constat général est celui d'un manque de bénévoles. En effet, le bénévolat ne s'est pas développé contrairement à ce qu'on a parfois pu entendre, notamment durant l'année du centenaire de la loi de 1901. Le bénévolat a augmenté jusqu'en 1995 et depuis, on observe une saturation, une stabilisation et même maintenant une légère décrue, un manque d'intérêt pour le bénévolat.

COMMENT EXPLIQUER UNE TELLE SITUATION ?

Essentiellement par une non adéquation entre l'offre et la demande, à savoir entre la façon de fonctionner des associations et les attentes des bénévoles.

Du côté des bénévoles :

Prenons l'exemple des 18-40 ans : étudiants ou en activité professionnelle, ces personnes ont des périodes de disponibilité (soir et week-end) qui ne correspondent pas au schéma de fonctionnement de la majorité des associations (fermeture à 18h...). A cet égard, nous souhaitons voir une modification des comportements et des façons de travailler des associations.

Parmi les retraités, la mobilisation n'est pas plus facile, là aussi contrairement à ce qui est parfois affirmé. Certes, ils disposent de temps, mais, de moins en moins : ils sont de plus en plus pris par la famille (parents, petits-enfants...), et souhaitent se consacrer à ce à quoi ils n'ont pas pu se consacrer pendant leur vie professionnelle (voyages, amis...).

Ainsi, les associations ont de réelles difficultés à trouver des bénévoles pour des postes de structure, de responsabilité ; postes, qui demandent une disponibilité hebdomadaire, annuelle, et un engagement sur 2-3 ans minimum.

Certaines entreprises ont des stratégies afin d'inciter les futurs retraités à s'engager dans la vie associative en tant que bénévole. Le problème est qu'il faudrait pouvoir retrouver ces personnes 1 ou 2 ans après, car juste au sortir de leur vie professionnelle, elles aspirent avant tout à autre chose (satisfaction d'intérêts personnels...).

Du côté des demandeurs, des associations :

Les associations demandent un temps de présence important et de plus en plus de compétences. Elles ont également tendance à surestimer leurs demandes en qualité (à demander des compétences trop élevées par rapport à la tâche à réaliser), ce qui peut par la suite décourager le bénévole qui, surqualifié, trouverait cette tâche monotone, inintéressante et peut le conduire à se désengager. En outre, si les associations font appel à des bénévoles, elles ne cherchent pas toujours à valoriser leur association auprès du bénévole.

COMMENT FONCTIONNE LE CNV, QUEL EST SON RÔLE DANS CE CONTEXTE ?

Le rôle du CNV est de mettre en relation les personnes souhaitant mener une action bénévole et les associations en recherche de bénévoles. Pour cela, nous procédons en plusieurs étapes : 1/ une recherche de clients, d'associations (à savoir que le CNV n'accueille pas toutes les associations, mais a une Commission d'agrément, qui examine si les associations partagent son éthique...) ; 2/ une définition avec l'association du profil des bénévoles dont elle a besoin ; 3/ un accueil des bénévoles en examinant leurs motivations, disponibilité, niveau de compétences ; 4/ une mise en contact avec l'association. Le CNV dispose de 12 antennes dans les mairies de Paris. Il a aussi une fonction de formation de ses propres bénévoles, formation notamment à l'accueil et à l'orientation de futurs bénévoles.

QUELLES SONT LES ASSOCIATIONS QUI S'ADRESSENT LE PLUS À VOUS ?

Il s'agit surtout d'associations nationales : Croix Rouge, Secours Populaire, Secours Catholique, Emmaüs... Et aussi des associations de quartier, des centres sociaux... Nous travaillons avec environ 350 associations sur Paris, surtout à caractère social.

En fait, toutes les associations essaient dans un premier temps de recruter par elles-mêmes et s'adressent au CNV lorsqu'elles n'arrivent pas à trouver de bénévoles.

VOUS ARRIVE-T-IL DE NE POUVOIR RÉPONDRE AUX SOUHAITS DES BÉNÉVOLES ? COMBIEN EN RECEVEZ-VOUS EN MOYENNE ?

Ce sont environ 3000 bénévoles qui viennent nous voir chaque année, dont 1500 ne donnent pas suite. Il serait intéressant de mener une enquête sur le pourquoi : pourquoi, après une 1ère impulsion, ils ne donnent pas de suite. Les raisons peuvent être multiples. Le manque de moyens et surtout la difficulté à suivre/retrouver ces personnes, nous empêche de mener de telles recherches et analyses.

(...)

COMMENT VOYEZ-VOUS L'AVENIR POUR LE BÉNÉVOLAT ?

Nous voyons un défi important pour les associations, celui de changer d'état d'esprit et d'attitude pour intégrer les jeunes. La volonté d'engagement de bénévolat est avant tout quelque chose d'impulsif au début ; si dans les premiers moments, on ne trouve pas ce qu'on est venu chercher, on s'en va et on n'y retourne pas. Il s'agit aussi de (re-)donner envie aux (pré-)retraités de faire du bénévolat. Par ailleurs, il existe aussi un réel problème de concurrence entre les associations ; la mutualisation est à développer beaucoup plus largement.

QUE PENSEZ-VOUS DE L'OFFRE DE BÉNÉVOLAT PAR INTERNET ?

J'ai quelques réserves, ce n'est pas la même chose d'avoir un site avec toutes les offres, que de pouvoir bénéficier (comme au CNV) d'une explication, d'une orientation, d'une interface.

En savoir plus :

www.globnet.org/CNV/
www.benevolat.com

L'UTILISATION D'INTERNET

Le développement des sites associatifs a permis entre autres aux associations de rejoindre un public potentiel de bénévoles ou futurs bénévoles. Mais les sites sont nombreux, c'est pourquoi PlaneteSolidarité a fait le pari de jouer un rôle intermédiaire, entre associations et internautes, sur la toile du web. Nous avons rencontré Tristan de Feuilhade "passionné d'engagement associatif" et à l'origine du projet.

COMMENT EXPLIQUER UNE TELLE SITUATION ?

L'idée remonte à 1994 d'un constat que beaucoup de personnes souhaitent faire quelque chose dans le domaine de la solidarité, mais ne savent pas comment faire et quoi faire. J'avais imaginé un numéro vert. Mais le numéro était difficile à mettre en œuvre. Ce n'est qu'en 2000 que le projet est réapparu par le biais d'internet et je l'ai présentée à des associatifs. qui l'ont reçue favorablement.

Ma deuxième intention, après celle d'une mise en relation entre offre et demande, était de rendre visible le fait qu'il existe mille et une façons d'être solidaire.

L'engagement bénévole n'est qu'une facette. Pour réaliser une action, on a plusieurs types de ressources : humaines, matérielles et financières. En ce qui concerne la ressource financière, je fais un don, je consomme des produits et services (ex : qui sortent des entreprises d'insertion), je place utile à travers un fond commun de placement qui soutient des opérations de réinsertion ; pour ce qui est de la ressource matérielle, je mets à disposition gracieusement des locaux, je prête du matériel de fonctionnement... ; pour la ressource humaine, je donne de ma personne ponctuellement ou régulièrement. Finalement les possibilités de l'engagement sont multiples et peuvent s'adapter aux disponibilités ou volontés des personnes qui s'engagent.

La troisième idée est pour moi, celle de la proximité. Dans notre site le près de chez soi, nous en tenons compte par le code postal, cela permet d'identifier les associations proches de son lieu d'habitation.

QUEL EST VOTRE PROJET ASSOCIATIF ?

PlaneteSolidarité n'est pas une start-up. Il y a un désintéressement financier total, nous jouons le jeu du 100% associatif. Nous avons constitué 3 équipes, un comité de pilotage, avec entre autres Jean-Baptiste de Foucault, Hugues Sibille et Jean de Bodman ; un comité de parrainage et un comité opérationnel pour la mise en œuvre dont tous les membres étaient et sont bénévoles. De plus nous avons constitué un comité d'éthique et des personnes du monde associatif font partie du CA.

La notion de service est très importante, on est au service du tissu associatif, des collectivités et des internautes en recherche. Le projet de PlaneteSolidarité est vraiment une dynamique associative pour développer l'engagement sous toutes ses formes.

L'UTILISATION D'INTERNET

(...)

QUELLE COMMUNICATION POUR FAIRE CONNAÎTRE VOTRE PROJET ?

L'évidence est de s'appuyer sur des réseaux du monde associatif existants pour que les associations soient informées de la possibilité d'utilisation gratuite de nos services et des relais d'information grand public, comme la presse, les conseils d'administration de certaines entreprises, les caisses de retraite...

Nous avons créé, par ailleurs, un réseau de correspondants locaux qui, avec notre soutien, vont faire la publicité de PlaneteSolidarité au plan local. Ce sont les chevilles ouvrières de notre projet associatif. Le réseau des correspondants locaux est le vrai pari, il faut une capacité à mobiliser des personnes, en cela on se retrouve dans la même situation que n'importe quelle autre association. Ainsi, quand une personne s'inscrit comme correspondant, elle reçoit un kit de promotion de projet pour aller à la rencontre des associations qui sont proches de chez elle. A l'avenir, nous devons développer le site, mais aussi accompagner les correspondants locaux. Nous sommes bien dans un pari associatif. Les correspondants vont faire partie d'un forum et il y aura une rencontre annuelle des correspondants. Nous avons donc un rôle d'animation qui dépasse les objectifs stricto sensu du site.

QUELS SONT LES PREMIÈRES IMPRESSIONS DEPUIS LA MISE EN LIGNE RÉCENTE DU SITE ?

Le site a été mis en ligne en avril, on en est au démarrage. Pour vivre, il faut que des associations s'inscrivent. Il ne s'agit pas d'un recensement, les associations doivent s'inscrire d'elles-mêmes. Il est alors important de s'appuyer sur les réseaux pour que les associations viennent à nous. On est un véritable espace de petites annonces qui regroupent les besoins réels des associations.

Pour arriver à un important réseau d'associations utilisatrices du site, il faut du temps, c'est un travail de longue haleine mais ce site s'inscrit bien au cœur des solidarités existantes.

Pour l'instant, nous comptons déjà une trentaine de correspondants locaux.

COMMENT PERCEVEZ-VOUS LES AUTRES SITES QUI RELÈVENT DE L'INTERFACE ENTRE LE BÉNÉVOLE ET LE MONDE ASSOCIATIF ?

Souvent, les sites ne proposent qu'un annuaire des associations. Tout notre travail de fond est plutôt celui de la mise en œuvre par les associatifs eux-mêmes. En passant leurs annonces, les associations permettent aux internautes d'identifier des besoins précis et peut-être de pouvoir y répondre. Les associations auront un rôle de mise à jour et de veille quant à l'information qu'elles diffusent. Cela relève de la responsabilité de chacun. En cela notre projet dépasse la simple énumération sous forme d'un annuaire des associations existantes. Nous essayons de créer de la proximité et de l'échange.

QUE PENSEZ-VOUS DE L'OFFRE DE BÉNÉVOLAT AUJOURD'HUI ET COMMENT LE TISSU ASSOCIATIF PEUT-IL Y RÉPONDRE ?

Le seul moyen de développer le bénévolat c'est de réagir comme on le fait pour les comportements concernant le don. On est face à une pyramide, on donne ponctuellement, puis plus régulièrement, puis mensuellement jusqu'au haut de la pyramide où l'on fait un legs. Pour le bénévolat, il faut être capable de proposer des actions ponctuelles qui ne donnent pas le sentiment au bénévole d'être tenu, lui donne l'envie de revenir. On pourrait presque parler de fidélisation du bénévole, comme de fidélisation du donateur. Les gens ne peuvent pas toujours donner beaucoup tout de suite. Parfois même, ils ne peuvent donner qu'un peu de temps en temps. Il faut que cela soit possible. Il est important également de faire un point régulier avec les personnes qui s'engagent, on peut parler presque de contrat. Souvent les associations savent ce dont elles ont besoin, mais ne sont pas toujours à l'écoute de ce qu'attendent les bénévoles. Il faut qu'ils aient envie de revenir. Nous essayons de nous inscrire dans cette dynamique à travers notre projet.

En savoir plus : www.PlaneteSolidarite.org

Résolution 56/38 de L'ONU

5 décembre 2001 - Assemblée générale.

Recommandations sur les moyens par lesquels les gouvernements et les organismes des Nations Unies pourraient soutenir le volontariat.

"GÉNÉRALITÉS

Dans les présentes recommandations, les termes volontariat ou bénévolat et activités bénévoles se rapportent à un large éventail d'activités, notamment les formes traditionnelles d'assistance mutuelle et d'initiative personnelle, la prestation de services et autres formes traditionnelles de participation civique, entreprises librement, pour le bien du public et pour lesquelles la rémunération monétaire ne constitue pas la principale motivation.

En matière de bénévolat, il n'existe pas de modèle universel de bonnes pratiques car ce qui fonctionne bien dans tel pays peut échouer dans tel autre de culture et de traditions différentes.

Appuyer le volontariat ne signifie pas être en faveur d'une diminution de l'intervention de l'Etat ni ne vise la suppression d'emplois rémunérés.

Les mesures ciblées ne sont pas les seules à avoir une incidence sur le bénévolat ; les mesures générales d'ordre social et économique peuvent également influencer sur les possibilités qui s'offrent aux citoyens de mener une activité bénévole et sur leur volonté de le faire.

En négligeant de tenir compte du volontariat au stade de la conception et de la mise en œuvre des politiques, on prend le risque de se priver de cet atout précieux et de porter atteinte à la tradition de coopération qui unit les communautés.

Il importe de veiller à ce que les possibilités de volontariat dans tous les secteurs soient offertes aux femmes comme aux hommes, compte tenu des différents niveaux de participation des femmes et des hommes dans divers domaines du volontariat et de l'effet positif du volontariat sur l'autonomisation des femmes. "

SOUTIEN DES GOUVERNEMENTS

Il est recommandé aux gouvernements de soutenir davantage l'action bénévole en créant un cadre favorable, notamment en adoptant les politiques et mesures ci-après, en tenant compte du contexte culturel local :

A - Faire mieux comprendre la contribution vitale du volontariat au fonctionnement social et économique des collectivités, notamment grâce à des activités d'information et à des manifestations publiques (...)

B - Prendre des mesures d'ordre général pour mobiliser, aider, préparer et former les bénévoles et pour que le rôle qu'ils jouent soit reconnu (...)

C - Mettre en place des régimes fiscaux, législatifs et autres favorables au volontariat, notamment en ce qui concerne les organisations locales et les associations à but non lucratif actives dans le domaine du bénévolat (...)

D - Encourager et entreprendre des recherches sur les divers aspects du volontariat et sur son effet sur la société (...)

E - Faire en sorte que les citoyens puissent être au courant des possibilités de volontariat (...)

F - Tenir compte de l'effet que peuvent avoir les mesures générales d'ordre social et économique sur les possibilités offertes aux citoyens de faire du bénévolat et sur leur désir de se porter volontaires (...)

G - Prendre en compte le volontariat dans la planification nationale du développement, en reconnaissant la contribution qu'il apporte à la réalisation des objectifs du développement durable (...)

H - Encourager la participation de tous les groupes de population (...)"

ACTIONS PUBLIQUES

DES RECOMMANDATIONS INTERNATIONALES

L'année 2001 a été déclarée Année Internationale des Volontaires (AIV) par les Nations-Unies.

A ce titre l'ONU s'est manifestée par de multiples initiatives dans le monde. Outre des rencontres internationales, cette année a été l'occasion d'observer les pratiques dans nombre de pays et de mettre en valeur le rôle des volontaires et bénévoles.*

Cette année internationale du volontariat a abouti à une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU le 5 décembre 2001 adopté par 126 Etats membres sans vote, dans laquelle les associations françaises peuvent tout à fait se reconnaître. **L'ONU soutient une position plutôt progressiste quant au bénévolat et son inscription dans la vie économique et sociale des sociétés**, on pense ici au débat sur le volontariat en France qui renvoie à des questions et blocages juridiques relevant du droit social ou du droit du travail. L'action des gouvernements se trouve largement justifiée et même aidée par le travail des comités nationaux qui ont animé le débat et collecté les bonnes pratiques tout au long de l'année.

Retenons déjà le 5 décembre comme une date intéressante pour réfléchir à une journée nationale du bénévolat en France, en concordance avec la Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social, en effet, l'Assemblée Générale des Nations Unies du 5 décembre prochain sera l'événement majeur pour le mouvement volontaire en 2002 : elle couronnera les efforts entrepris tout au long de l'Année par les volontaires et leurs partenaires et décidera de la suite à donner à l'AIV 2001.

> www.iyv2001.org

* Rappelons ici une ambiguïté des termes, qui a parfois pu créer une certaine confusion : en Français, nous distinguons les bénévoles des volontaires alors qu'à l'étranger le terme "volunteer" englobe celui de bénévole en Français. (voir M.Simonet, "Le bénévole et le volunteer: ce que traduire veut dire" in MAUSS, *Une seule solution l'association?*, Paris, La Découverte, 1998)

LES RÉSULTATS ET LES ENJEUX DE LA CONCERTATION NATIONALE

Depuis l'émergence d'une parole collective inter-associative, la question de la valorisation des ressources humaines est un enjeu central de la concertation avec les pouvoirs publics. A l'occasion des Assises nationales de la vie associative en février 1999, la CPCA rappelle que le bénévolat est un fondement important de la vie en société, il favorise chez l'individu le sentiment de son appartenance à la collectivité et de son utilité. A ce titre, il n'est pas restreint à un domaine particulier, à un type d'engagement ou d'organisation. La CPCA soutient alors une promotion du bénévolat dans sa diversité contre l'idée d'un statut du bénévole qui rigidifierait ce phénomène extrêmement souple.

Il apparaît impératif de mettre en place des conditions permettant à chacun, quelque soit sa situation économique ou sociale, de s'engager bénévolement dans l'action de son choix au service de la collectivité. Sur la base de l'expertise du CNVA, la CPCA relaye auprès du gouvernement un certain nombre de chantiers: information sur les possibilités d'engagement, temps de la responsabilité, valorisation du don du temps, soutien à la formation, validation des expériences acquises, la garantie d'assurer l'exercice de la responsabilité associative.

Dès la clôture des Assises, Lionel JOSPIN, Premier ministre annonce que la Ministre de la Jeunesse et des Sports, Mme BUFFET, est chargée de conduire une réflexion globale sur la facilitation de l'action bénévole, il précise en ce sens l'aménagement des dispositions législatives contre l'exclusion ou pour la réduction du temps de travail. Le ministère de la Jeunesse et des Sports a donc conduit un groupe de travail avec la Délégation interministérielle à l'économie sociale et les associations sur le bénévolat pendant deux années, de 1999 à 2001, l'ensemble des mesures adoptées figure dans le guide du bénévole disponible auprès des délégués départementaux à la vie associative.

Aujourd'hui Jean-Pierre RAFFARIN dirige un nouveau gouvernement et a déjà fait connaître son intention d'ouvrir une concertation avec la CPCA en cette matière. Le discours du 3 juillet 2002 à l'Assemblée nationale ne laisse cependant transparaître aucun élément de politique générale au sujet du monde associatif. Nous retenons d'ores et déjà l'ambition de Luc FERRY, nouveau ministre de la Jeunesse et de l'Education, qui a annoncé le 1er juin 2002 que serait mis en place, à la rentrée prochaine, " le livret des engagements " et une journée de l'engagement dans tous les établissements scolaires. Les associations éducatives travaillent avec le ministère sur ces propositions que nous préciserons dès que possible.

LE TEMPS

Dans le cadre de la concertation, les associations ont demandé que soit assurée la disponibilité du bénévole, notamment pour l'exercice des mandats associatifs par l'extension du congé de représentation (loi du 7 août 1991) et la réalisation du congé associatif. Se jouait également la question de l'aménagement du temps de travail et la valorisation, dans les entreprises, du don du temps.

L'EXTENSION DU CONGÉ DE REPRÉSENTATION...

Une inspection générale conjointe a été lancée en janvier 2000 pour évaluer l'utilisation actuelle du congé de représentation critiqué par les associations pour sa difficulté de mise en œuvre (neuf jours ouvrables par an accordés par l'employeur avec la possibilité d'une indemnité compensatrice). Le dispositif a été étendu aux salariés de la fonction publique d'Etat et a élargi le nombre d'instances ouvrant droit à cette représentation à celles des collectivités territoriales. (Loi n°2001-624 du 17 juillet 2001)

... MAIS L'OCCASION MANQUÉE DU CONGÉ POUR RESPONSABILITÉS ASSOCIATIVES

Cette nouvelle proposition n'a pas été retenue par les parlementaires lors de l'examen des amendements à la loi de démocratie de proximité en décembre 2001. Le dispositif proposé, six jours ouvrables pour un administrateur, d'une association disposant d'un agrément ou de plus de cinquante adhérents, avait une utilité pratique, mais aussi une portée politique et symbolique forte pour l'ensemble des associations et les nombreux bénévoles qui ont un engagement citoyen dans le pays.

POUR UNE NOUVELLE AMBITION LÉGISLATIVE?

Après la lecture des débats parlementaires, nous voudrions rappeler qu'il n'y a pour nous aucune tentation d'assimiler le statut des mandats associatifs à des mandats électoraux. L'élu dispose dans notre système politique et démocratique d'une primauté que la CPCA n'a pas cessé d'affirmer. Pour autant, avec le développement considérable de leurs responsabilités, les associations doivent éviter que le rôle de leurs salariés dépasse la simple exécution des décisions des organes élus au profit d'une maîtrise, de fait, du projet collectif. Elles doivent donc dégager du temps pour leurs administrateurs bénévoles.

C'est pourquoi la CPCA poursuivra son action en faveur du soutien au congé pour responsabilités associatives auprès des pouvoirs publics. Nous allons presser le nouveau gouvernement de consacrer véritablement ce dispositif au cœur d'une vraie politique associative.

A noter : Loi du 19 janvier 2000 (article 15-V de la deuxième loi sur la RTT) stipule que les accords relatifs à la réduction du temps de travail peuvent comporter des dispositions particulières applicables aux salariés qui exercent des responsabilités à titre bénévole.

LA FORMATION

DES BESOINS CROISSANTS QUI DOIVENT ÊTRE SOUTENUS PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Depuis 1985 existe un fonds national pour le développement de la vie associative (FNDVA) permettant d'aider au financement des formations pour les bénévoles. En mars 2000, le FNDVA a été réformé dans le sens d'un élargissement de ses domaines d'actions (formations, études et expérimentations), un conseil de gestion veille à son bon fonctionnement et à l'instruction des dossiers, les associations y sont représentées.

La CPCA avait demandé une augmentation significative du fonds dont le montant était passé de 20 MF à 40 MF après les Assises nationales. Le Premier ministre de l'époque, le 1er juillet 2001, avait annoncé la poursuite de cet effort au cours de l'année. Doté alors de 51 MF, les associations espèrent toujours que le plafond de 12, 20 M_ soit atteint (80 MF) en 2002 pour répondre aux besoins des associations et à sa déconcentration aujourd'hui expérimentée en Lorraine avec le concours de la CPCA régionale.

La CPCA sera très attentive à la poursuite de cet objectif crucial. Pour de très nombreuses associations en France, les bénévoles confrontés à des réalités juridiques et sociales plus complexes, sollicités de plus en plus dans la concertation publique, doivent pouvoir compter sur l'Etat et les collectivités locales.

LA VALIDATION DES ACQUIS : UNE MISE EN ŒUVRE QUI DOIT CONCERNER LE MONDE ASSOCIATIF

Comme nous le précisons dans la lettre d'actualité de la CPCA en avril dernier, l'adoption de la loi sur la modernisation sociale le 17 janvier 2002 ouvre enfin la voie de la validation des acquis de l'expérience pour les bénévoles et salariés associatifs. ***Cette mesure longtemps attendue par le monde associatif soulève des enjeux spécifiques de mise en œuvre si l'on considère "l'expérience bénévole" au regard de référentiels de qualification professionnelle et des diplômes.***

Un travail d'expertise sur ce sujet est en cours au Conseil national de la vie associative, un rapport d'étape devrait être rendu à la rentrée 2002. La CPCA sera attentive aux propositions faites en ce sens, elle soutient déjà la demande d'une information spécifique en direction des associations sur ce dispositif et les moyens d'en assurer le financement compte tenu du caractère bénévole des expériences visées (en dehors des fonds de formation des salariés).

A noter: La loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique a prévu la création de concours dits de "troisième voie" pour les candidats ayant exercé des activités d'élu local ou de responsable associatif. Cette disposition essentielle pour la valorisation d'un parcours associatif rencontre aujourd'hui une conjoncture favorable au regard du nécessaire renouvellement de la fonction publique d'ici 2010.

L'INFORMATION

DDVA, MAIA... un dispositif important pour le développement de la vie associative locale

Le développement des délégués départementaux à la vie associative, dans le cadre des Missions d'accueil et d'informations des associations, est essentiel pour assurer les missions d'animation de la vie associative en termes d'information, de clarification des relations administratives, de mobilisation des politiques et des financements publics dans le département. Ceci permettra une plus grande compétence associative, bénévole et salariée.

Dans le cadre de formations croisées, organisées par la Délégation Interministérielle à l'économie sociale et à l'innovation sociale, ou encore à leur invitation directe, les CPCA régionales rencontrent les DDVA de leurs régions et commencent à évoquer des pistes de travail communes: de l'état des lieux des centres ressources à la constitution de lieux de concertation, ou encore de la possibilité de décliner les principes de la Charte du 1er juillet 2001 au niveau du département. Il y a là tout un champ de réflexion et d'action partagé qui doit pouvoir répondre à des enjeux d'avenir pour la déconcentration de la politique associative de l'Etat: respecter et favoriser l'initiative locale, tout en animant une action territoriale nationale, favoriser les partenariats avec les fédérations associatives et les collectivités locales, développer une culture et une formation auprès des agents d'Etat etc.

L'AVENIR DES POINTS D'APPUI À LA VIE ASSOCIATIVE: LE CAS DU GIP RÉSEAU INFORMATION GESTION

Fort d'un réseau de plus d'une centaine de points d'appui à la vie associative en France, composé de structures assez hétérogènes, d'une équipe nationale qui a su élaborer et développer des outils et des compétences techniques, le GIP RIG arrive au terme de son mandat et doit être réformé cette année. La CPCA est associée dans le cadre du Groupe permanent de la vie associative à cette nouvelle perspective, elle a déjà exprimé son souhait de voir une structure nationale véritablement dirigée et assumée par les pouvoirs publics dans le sens de l'élaboration et de la diffusion d'une expertise technique. Elle associe ses membres à une réflexion globale sur les fonctions et la nature des points d'appui locaux (compétences, habilitation, évaluation etc.). A suivre...

LA RESPONSABILITÉ ET LA PROTECTION

La question de la responsabilité civile et pénale des responsables publics a été largement débattue pour les élus locaux ces dernières années. Il est évident que la sécurisation de cette responsabilité est aussi un enjeu pour le responsable associatif et une des conditions d'un engagement renouvelé.

La formation est ici nécessaire pour que les responsables connaissent les risques encourus et les moyens de mieux les prévenir: ainsi la jurisprudence a confirmé l'application des contrats de mandats (articles 1984 à 2010 du Code Civil) aux dirigeants d'associations. Il est donc important de bien déterminer les pouvoirs des dirigeants par les documents statutaires internes, d'organiser notamment des contre-pouvoirs efficaces pour garantir un contrôle interne efficace. Le recours à l'assurance est recommandé dans tous les cas.

En ce qui concerne la responsabilité pénale, aucune disposition spécifique ne caractérise l'exercice de la direction associative. A l'initiative du député René DOSIERES, la loi du 10 juillet 2000 a précisé dans le Code pénal la définition des délits non intentionnels. Cette disposition devrait permettre d'éviter les procédures abusives contre les bénévoles, on ne peut que se réjouir qu'une problématique liée au champ politique ait été étendue au cadre associatif: en respectant l'application du droit pour tous, il faut pouvoir protéger l'engagement personnel au service de la collectivité.

Après les débats sur "les dérives de l'humanitaire" ou la médiatisation de certains faits divers touchant des associations, il faut rappeler que le monde associatif s'est organisé pour favoriser et mettre en œuvre une culture de la transparence notamment financière- on pense naturellement au Comité de la Charte. Cette vigilance doit être permanente dans l'association d'intérêt général comme au niveau des têtes de réseaux qui coordonnent un secteur d'activité associative. C'est le sens des engagements pris dans la Charte du 1er juillet 2001 (éthique du financement - facilitation des procédures de contrôles - culture et méthodes de l'évaluation) et déclinés systématiquement dans les Chartes sectorielles.

LES BÉNÉVOLES ET L'ARGENT

Comme le rappelle le guide du bénévole, sur le plan fiscal, le bénévolat est consacré au travers de l'exigence d'une gestion désintéressée pour le bénéfice de l'exonération des impôts commerciaux. Cela nous renvoie à l'application des dispositions de la circulaire du 15 septembre 1998 (règle des "4P"). Cette circulaire, connue maintenant très largement des associations, devrait être actualisée prochainement par une circulaire récapitulative introduisant les dispositions contenues dans l'article 6 de la loi de finances 2002 relatives à la rémunération des dirigeants d'associations. Le code des impôts précisera donc qu'une telle disposition ne remettra pas en cause le caractère désintéressé de la gestion d'une association dès lors que la rémunération correspondra à une charge effective de travail encadré par des dispositions statutaires de l'association.

La CPCA a fait connaître sa grande insatisfaction au regard des critères financiers autorisant la rémunération d'un dirigeant sur la base de ressources exclusivement privées et très élevées, alors même que ce dispositif devait logiquement s'appliquer aux associations d'intérêt général les plus engagées avec les pouvoirs publics et ayant besoin de disponibilités en temps pour assurer leur représentation. Il y a là un débat à reprendre sur le fond, il semble que le nouveau gouvernement y soit prêt, Jean-Pierre RAFFARIN souhaite en effet que le Groupe permanent de la vie associative réponde en particulier à la question "du temps et des moyens dont doivent disposer les dirigeants associatifs pour exercer leurs responsabilités et des conditions dans lesquelles leur engagement doit être reconnu et valorisé".

FEMMES ET VIE ASSOCIATIVE

Un meilleur accès des femmes aux responsabilités associatives, bénévoles et salariées, est un enjeu fort pour la vie associative. L'atelier numéro 5 des Assises nationales de la vie associative en rappelait l'actualité: "la place respective des femmes et des hommes est, depuis longtemps déjà, un sujet de réflexion dans le domaine politique comme dans le monde de l'entreprise et du travail. Le monde associatif, qui se veut un des outils essentiel du développement du lien social, ne se l'était pas jusqu'à présent explicitement posée."

Un groupe de travail mixte, associatif et administratif, animé par la Délégation Interministérielle à l'économie sociale et à l'innovation sociale poursuit depuis cette réflexion. Plusieurs concrétisations sont à mettre à son actif: le séminaire du 26 avril 2001 organisé par la DIES et le Service du Droits des femmes a mis en évidence l'apport historique des associations féminines et féministes à la vie associative et à la société française, le séminaire du 15 mai 2002 a précisé les enjeux et moyens d'un meilleur partage du pouvoir dans l'association. De ce point de vue, une analyse ou une étude statistique permet de mieux comprendre l'organisation sexuée de l'association - il s'agit là d'une connaissance de portée générale. Cette prise de recul permet aussi de remettre en cause les idées préconçues sur l'égalité professionnelle et bénévole associative, elle permet aussi de lutter contre les stéréotypes... Au même titre que pour des organisations syndicales, de la fonction publique ou de l'entreprise privée, la définition d'objectifs années après années peut être envisagée, il s'agit dès lors de relever le défi de l'innovation managériale, un objectif central pour les organisations associatives qui doivent respecter leurs projets et développer leurs activités. Là encore l'approche par le genre permet de mieux comprendre les évolutions de l'engagement associatif bénévole et professionnel en termes de critères de recrutement, d'organisation du travail notamment militant (des réunions à 18h?) etc.

EN BREF...

DES REVENDEICATIONS: UNE APPLICATION DE LA CHARTE DU 1ER JUILLET 2001

- Un soutien à la valorisation et la médiatisation de l'engagement associatif
- Un financement des formations de bénévoles et de la validation de leurs acquis
- Le temps et les moyens de l'exercice d'une responsabilité associative

DES MOBILISATIONS: L'ATTENTION À UN ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

- Une meilleure communication au grand public pour toucher davantage les bénévoles
- Travailler à un meilleur accueil des bénévoles dans les associations et à la mutualisation des expériences innovantes
- Promouvoir l'accès des femmes et des jeunes aux responsabilités associatives

Une nouvelle coordination associative à la CPCA, le comité national de liaison des coordinations féminines et féministes (CNL-CAFF) est le 16ème membre de la CPCA depuis juin 2002.

Il est composé du Conseil national des femmes françaises (CNFF) présidé par Françoise DELAMOUR, de la Coordination française pour le lobby européenne des femmes (CLEF) présidée par Monique HALPERN, le Centre national d'information et de documentation des femmes et des familles (CNIDFF) en est membre associé.

Contact secrétariat administratif :

CLEF, 6 rue Béranger, 75003 PARIS

Tél./ télécopie Tép : 01 48 04 04 25

clef.femmes@wanadoo.fr

C'est dans un cadre de détente et de convivialité, à Baumanne près de Bordeaux, qu'aura lieu fin août, Campus en Été, l'université d'été d'Anima'Fac. Elle réunira des étudiants de toute la France et sera l'occasion d'échanges, de débats, de partage des initiatives étudiantes. Pour en savoir plus, consultez le site d'Anima'Fac.

www.animafac.net

La CPCA de la région Aquitaine va ouvrir son tout nouveau site lors de l'université d'été de la Communication à Hourtin. Rendez-vous fin août sur le web.

Par ailleurs, la Ligue de l'enseignement participe à cette université d'été à travers une tribune qui portera sur " l'Enseignement et la société de l'information ".

Ouverture du site de la CPCA "nouvelle version". Le lundi 22 juillet la CPCA a mis en ligne une version encore plus complète de son site. Vous y trouverez notamment un espace consacré à chacune des CPCA régionales et encore plus d'Actu.

www.cPCA.asso.fr



**conférence permanente
des coordinations
associatives**

Responsable de publication :

Hubert Prévot

Equipe de rédaction :

Chrystel Mouysset, chargée de communication

Julien Adda, délégué général

Conception graphique :

Pschiit.net

Coordinations de la CPCA :

ANIMA'FAC - vie étudiante

CADECS - développement économique et social

CCOMCEN - éducation nationale

CELAVAR - développement rural

CGCOL-LFEEP - la ligue de l'enseignement

CNAJEP - éducation populaire

CNL-CAFF - droits des femmes

CNOSF - mouvement sportif

COFAC - vie culturelle

Coordination Environnement

Coordination Justice-Droits de l'Homme

Coordination Sud - solidarité internationale

FONDA - développement associatif

UNAF - vie familiale

UNAT - tourisme social

UNIOPSS - action sociale et santé.

Siège : 14, Passage Dubail - 75010 Paris.

Tél. 01 40 36 80 10. **Fax** 01 40 36 80 11

info@cPCA.asso.fr

www.cPCA.asso.fr